



DELIBERATION DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES N° 2023 – 05
Séance du 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 20 novembre à 18 heures 00, le Comité de la Caisse des Écoles de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Aléria sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI.

Nombre des membres afférents : 09

Présents : 07

Nombre de membres en exercice : 09

Représentés : 02

Absents :

Membres présents : ETTORI-MORANDINI Barbara, FRATICELLI Ange – Joseph, FABIANI Pascale, MARCADAL Amandine, PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne, QUERCI Isabelle, SAEZ RICCIARDI Célia,

Membres représentés : MACH Charlotte (Pouvoir à MARCADAL Amandine), VOLPI Cristel (Pouvoir à Célia SAEZ RICCIARDI)

Membres absents :

Date de la convocation : 08 novembre 2023

Date d'exécution : 21 novembre 2023

Date de publication : 23 novembre 2023

Objet : Délibération N° CDE-2023-05 – Conventions rémunération des intervenants extérieurs

Le président rappelle que les intervenants extérieurs dans les écoles maternelles et élémentaires sont des personnes qui apportent leurs compétences de façon complémentaire à l'enseignant dans le cadre du projet pédagogique défini.

Leurs interventions sont mises en œuvre à partir d'une demande des établissements et font l'objet d'une concertation avec les équipes éducatives, afin de déterminer les objectifs et les modalités d'action.

Le programme des interventions extérieures de l'année scolaire 2023/2024 a pu être établi par Monsieur Denis GOGÉ en coordination avec les équipes pédagogiques concernées ; différents prestataires pourront ainsi intervenir durant le temps scolaire ; sont notamment concernés, l'association Ghisonaccia Judo (à l'école maternelle), l'association Anima en arts plastiques, le Club

Nautique d'Aléria pour le Kayak, le Tennis Club d'Aléria, la Ligue Corse d'Echecs, le Cercle des Nageurs du Fiumorbo, l'association I Pastori pour le baseball ou encore Madame Belardinelli pour le yoga.

Le président indique que dans leur grande majorité, ces interventions extérieures sont rémunérées par la collectivité et que leur coût, estimé à 8 794 €, doit être supporté par le budget de la Caisse des Écoles de la commune où une dépense de 18 000 € a été prévue (chapitre 011 - Article 611).

INTERVENANT	Discipline	Durée de la prestation	Coût
Anima	Arts Plastiques	18 heures	564 €
BELARDINELLI Marie Laure	Yoga	58 heures	1 450 €
Cercle des nageurs du Fiumorbo	Natation	28 heures	560 €
Club Nautique d'Aléria	Activités nautiques Kayak	16 demi-journées	2 640 €
Ghisonaccia Judo	Judo	16 heures	400 €
i Pastori	Base Ball	36 heures	0 €
Ligue Corse d'Echecs	Echecs	140 heures	2 100 €
Tennis Club d'Aléria	Tennis	36 heures	1 080 €
			8 794 €

Il propose au comité de l'autoriser à signer la convention qui doit être conclue avec chaque intervenant afin de fixer les conditions de son intervention.

* * *

Le comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser le président à signer les conventions fixant les conditions d'intervention des personnes extérieures, associations ou entreprises, qui seront amenées à intervenir auprès des enseignants des écoles maternelles et élémentaires dans le cadre des projets pédagogiques définis.

Délibération CDE N° 2023 – 05 : Conventions rémunérations des intervenants extérieurs

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI Ange-Joseph Pouvoir à	X				
FABIANI Pascale Pouvoir à	X				
QUERCI Isabelle Pouvoir à	X				
VOLPI Cristel Pouvoir à C. SAEZ RICCIARDI	X				 Célia SAEZ RICCIARDI
RAMAZOTTI Jeanne Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ Celia Pouvoir à	X				
ETTORI MORANDINI Barbara Pouvoir à	X				
MACH Charlotte Pouvoir à A. MARCADAL	X				 Amandine MARCADAL
MARCADAL Amandine Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le président,
Ange-Joseph FRATICELLI

